

Image not found or type unknown



Congés et Récupération

Par **pacaito**, le **11/05/2024** à **13:46**

Bonjour,

La semaine 19 soit du lundi 6 mai au dimanche 12 mai 2024.

Chaque semaine j'ai un planning car je travaille sur 6 jours...

Sur mon planning j'ai le samedi 11 mai en récupération.

J'ai demandé l'autorisation d'un congé pour le vendredi 10 mai 2024 qui m'a été accordé.

Le service du personnel me déduit 2 jours de congés (le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai) alors que le samedi 11 mai est mon jour de récupération sur le planning !

Est-ce normal ?

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **janus2fr**, le **12/05/2024** à **08:31**

Bonjour,

Qu'appellez-vous "jour de récupération" ?

Par **pacaito**, le **12/05/2024** à **15:10**

Bonjour

L'entreprise travaille sur 6 jours... et un jour par semaine c'est mon jour de repos... mais ce jour n'est pas régulier...

Sur le planning établi sur environ 3 semaines (pas toujours) mon jour de repos pour cette semaine était prévu le 11 mai...

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **13/05/2024** à **08:05**

Donc ce que vous appelez "jour de récupération" est votre jour normal de repos. Dans ce cas,

le décompte de votre employeur est correct si vos congés sont décomptés en jours ouvrables (acquisition de 2.5 jours de congé par mois travaillé, 30 jours de CP pour 5 semaines). En effet, on compte tous les jours ouvrables en commençant au premier jour où vous auriez du travailler et on arrête le dernier jour ouvrable avant la reprise, même si ce n'est pas un jour habituellement travaillé tant que c'est un jour ouvrable (ici le samedi 11).